



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0181/MFB/DGTCP du 27 FEV 2025
portant nomination de Madame FOLQUET PAULE JOSEPH, en qualité de
Médecin-Chef du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE
du Trésor Public

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière ;
- Vu le décret n° 96-877 du 25 octobre 1996 portant classification, définition et organisation des établissements sanitaires privés ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 250/MSHP/MEPS du 4 avril 2019 fixant les tarifs des actes de santé applicables aux assurés de la CMU dans les établissements sanitaires publics et privés investis d'une mission de service public sanitaire ;
- Vu la Décision n° 1135/MEF/DGTCP/DEMO du 10 novembre 2022 portant création, attributions et fonctionnement du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE du Trésor Public ;
- Vu le Règlement Intérieur du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Est nommée, en qualité de Médecin-Chef du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE du Trésor Public, **Madame FOLQUET PAULE JOSEPH**, Médecin en Chef spécialiste, Grade A6, matricule 243 479-M.

Article 2 : L'intéressée a droit aux avantages liés à sa fonction.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- | | |
|----------------------|---|
| - Direction Générale | 1 |
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressée | 1 |
| - DDA | 1 |

Fait à Abidjan, le **27 FEV 2025**

